

Consultation de l'offre d'emploi numéro: SUM-19-CONC-302240-1

Titre d'emploi	Conseiller ou conseillère en planification – Collaboration et co-développement
Organisation	Service de l'urbanisme et de la mobilité / Direction de la mobilité / Division de l'aménagement
Destinataires	Employé(e)s de la ville et candidat(e)s externes
Type d'emploi à pourvoir	Emploi permanent
Période d'inscription	Du 7 au 20 février 2019
Salaire	

Groupe de traitement : 29-02

Minimum : 54 771 \$ Maximum : 92 125 \$

Échelle salariale 2014. Celle-ci sera mise à jour pour les années subséquentes lors du renouvellement de la convention collective.

Catégorie d'emploi

Professionnel général *

* Par définition, le professionnel est un employé de la Ville couvert par la convention collective des professionnelles et professionnels généraux.

Description

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité est à la recherche d'un conseiller en planification pour sa direction de la mobilité. Cette direction joue un rôle de premier plan pour assurer la cohérence des actions municipales dans l'ensemble des décisions en mobilité, en aménagement urbain, et plus précisément en sécurité routière pour la ville de Montréal. Dans le contexte de l'approche Vision zéro, qui vise l'élimination des décès et blessés graves dans les rues de Montréal, le conseiller en planification joue un rôle clé dans le développement de solutions innovantes en matière de sécurité routière.

Vos défis

Vous travaillez à coordonner et animer des groupes de travail interdisciplinaires sur diverses problématiques de sécurité routière et d'aménagement urbain, afin de trouver des solutions innovantes. Les pistes de solution peuvent toucher autant la planification, l'aménagement de la rue, la gestion des infrastructures, les dispositions règlementaires, les outils de surveillance et de contrôle, les systèmes de transport intelligents, l'éducation, la sensibilisation... autant de dimensions que vous devez prendre en considération et qui réclament l'attention de toutes les parties concernées.

Votre responsabilité consiste à définir les activités nécessaires à réaliser en étroite collaboration avec les différentes unités administratives (arrondissement et services centraux) et les partenaires externes liés de près ou de loin à la mobilité durable (ministères, agences, organismes communautaires). Le type d'activités pourrait être le co-développement, co-design, formations magistrales, séminaires sur diverses thématiques, etc. Vous devez établir et maintenir des relations d'échanges dans une optique de collaboration interdisciplinaire avec des partenaires de la Ville et autres intervenants externes.

Vos principales responsabilités

- Coordonner des groupes de travail internes et externes et maintenir des relations d'échange et des contacts de coopération avec des organismes privés ou publics pour échanger des renseignements et des données ou pour trouver une base de solution commune.
- Conseiller l'administration dans la définition, l'élaboration ou la mise en œuvre et le suivi de plans d'action, de politiques, de stratégies, de programmes, de projets se rapportant à la sécurité routière.
- Faire des analyses et réaliser des études sur divers sujets en tenant compte des aspects et des impacts sociaux, environnementaux, économiques et autres.
- Assurer la diffusion de ces informations afin de permettre à l'administration d'évaluer les enjeux et d'adopter des orientations et des politiques en fonction des changements.
- Assister l'administration et les services dans l'élaboration et l'utilisation des outils d'analyse et de planification stratégique des plans d'action ou d'intervention et coordonner la mise en œuvre des outils développés.
- Effectuer des recherches afin d'orienter ou de soutenir les actions de l'administration; développer des indicateurs et autres mesures pour faciliter la prise de décisions des gestionnaires.
- Établir les calendriers des projets dont vous avez la responsabilité et s'assurer de leur respect à l'intérieur des ressources allouées, soumettre les écarts à votre supérieur.
- Assurer la diffusion des meilleures pratiques en aménagement de la rue et en sécurité routière et en assurer la mise en œuvre.

Cinq (5) raisons pour joindre la Ville de Montréal

1. Des défis d'envergure
2. Une carrière au service des citoyens
3. Une rémunération concurrentielle
4. La conciliation travail-vie personnelle
5. Un environnement de choix

Exigences

Scolarité

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle (Baccalauréat) en administration, gestion, sciences de l'éducation ou tout autre domaine pertinent.

Vous devez fournir tout diplôme ou équivalence lors de la postulation en ligne sans quoi, le dossier pourrait ne pas être considéré.

Expérience

Posséder quatre (4) années d'expérience en co-développement, gestion collaborative ou planification urbaine participative permettant au titulaire de se familiariser avec le domaine de l'emploi.

Atouts

- Connaissance du domaine de l'urbanisme ou du design urbain.
- Expérience de médiation entre les parties prenantes, ainsi que de la

dynamique du milieu communautaire.

- Expérience en recherche.
- Expérience dans un contexte d'amélioration continue/efficacité opérationnelle.

Remarques

Lieu : 801, rue Brennan, Montréal, H3C 0G4

Horaire : selon les modalités prévues à la convention collective.

La liste d'éligibilité issue de cet affichage servira à combler tous les postes de cette fonction au Service de l'urbanisme et de la mobilité, dans la direction de la mobilité, dans la division de l'aménagement dont les exigences sont les mêmes.

La Ville de Montréal remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt, mais communiquera uniquement avec celles dont la candidature est retenue.

L'analyse des candidatures se fera sur la base des documents soumis au moment de la postulation. Le choix des candidat(e)s à rencontrer en entrevue est établi conformément aux dispositions de la convention collective des professionnelles et professionnels généraux.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cet affichage, n'hésitez pas à communiquer avec Marianne Racine-Laberge, agente-conseil, recherche de talents et dotation.

Nous vous invitons à suivre l'évolution de votre candidature dans votre dossier de postulation en ligne, rubriques « statut » et « motif ».

Pour postuler

L'inscription en ligne est obligatoire

Vous pouvez accéder au portail Internet de la Ville de Montréal, section « Carrières » à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/emploi et cliquer sur le bouton « Consulter les offres d'emploi ».

Notez qu'une foire aux questions (FAQ) y est disponible. Vous pourrez y trouver des réponses aux questions d'ordre technique ou sur les processus de dotation.

Pour toute **autre question** à laquelle la **FAQ n'aurait pas répondu**, vous pouvez vous adresser à la boîte courriel Dotation@ville.montreal.qc.ca en spécifiant le numéro de l'affichage dans l'objet de votre courriel.

Accès à l'égalité en emploi

La Ville de Montréal applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

Veillez nous faire part de tout handicap qui nécessiterait des arrangements spéciaux adaptés à votre situation advenant que vous soyez invité(e) à un processus d'évaluation. Soyez assuré(e) que nous traiterons cette information en toute confidentialité.